

ANNEXE V ATTESTATION DE BON MONTAGE Article 38

Une attestation par ensemble démontable identique

ÉVÉNEMENT

Nom :

Adresse :

Dates :

ENTREPRISE EN CHARGE DE L'INSTALLATION

Nom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Nom et prénom du responsable du montage :

Téléphone :

Fonction dans l'entreprise :

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENSEMBLE DÉMONTABLE

Fabriqué par :

Descriptif sommaire (Arrêté du 4 décembre 2023) « et marquage(s) » :

Documents et plans utilisés pour l'installation : références, dates, indices, etc. :

LIAISON AU SOL (1) :

- ancrage ;
- haubanage ;
- lestage ;
- autoporté.

VITESSE DE VENT RETENUE (km/h) :

SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES SUSPENDUS (1) :

- réalisée conformément aux dispositions de l'article 26 ;
- sans objet ;
- autre à préciser :

Je, soussigné, (Nom, prénom et fonction)

certifie avoir monté le/les (1) ensemble(s) démontable(s) conformément :

- aux pièces graphiques ;
- à la notice technique et aux plans du fabricant (1) ;
- à la conclusion de la note de calcul (1) ;
- à l'avis sur modèle type ou sur dossier technique (1) ;
- à l'arrêté fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables.

Fait à :

Le :

En deux exemplaires originaux

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles.